

Date d'émission 15-mars-2024

Date de révision 9-janv.-2025

Numéro de révision 3

1. Identification**Identificateur de produit**

Nom du produit Xtra Performance - Fuel Additive

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit ED0003023040-S, ED0003023080-S, ED0003023110-S, ED0003023120-S

N° ID/ONU UN1993

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Carburant diesel Additif

Restrictions d'utilisation Éviter la formation de brouillards

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Adresse du fournisseur**AMSOIL INC.
Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide St. W
Toronto, ON, Canada M5H 4E3
T:+1 877-822-5172**Adresse du fabricant**AMSOIL INC.
One AMSOIL Center
Superior, WI 54880, Etats-Unis
T: +1 715-392-7101

Courriel compliance@amsoil.com

**Numéro de téléphone à composer
en cas d'urgence**Numéro de téléphone en cas
d'urgence "CHEMTREC: aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970
(Appels collectifs acceptés) 24/7"**2. Identification des dangers****Classification**

Liquides inflammables	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Danger par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger**Mentions de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et .? antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Tenir au frais.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Traitement spécifique (voir . sur cette étiquette).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et ensuite se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
NE PAS faire vomir.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Huile de base hydrogénée	64742-95-6	30-60
1,2,4 triméthylbenzène	95-63-6	10-30
Huile de base hydrogénée	64742-94-5	10-30
Xylène	1330-20-7	0.5-1.5
Naphtaline	91-20-3	0.5-1.5
Cumène	98-82-8	0.1-1
phénol, 4-dodécyl-, ramifié	210555-94-5	0.1-1

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Apports chimiques

La classification comme cancérigène ne s'applique pas car il peut être établi que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION PAR INGESTION - PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET CAUSER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements.

Effets d'une exposition Peut provoquer le cancer. Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers particuliers associés au produit chimique Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Oui.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

Autres renseignements Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Références à d'autres sections Pour plus d'informations, voir: Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; Section 12: Données écologiques; Section 13: Données sur l'élimination du produit.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec le produit utilisé. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Ne pas réutiliser les contenants vides. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Dans des conditions qui peuvent générer des brumes, les limites d'exposition suivantes sont recommandées: Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): 5 mg/m³. Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): 10 mg/m³.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
--------------	-----------	----------	-------

1,2,4 triméthylbenzène 95-63-6	TWA: 10 ppm	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
Xylène 1330-20-7	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m ³	-
Naphtaline 91-20-3	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³
Cumène 98-82-8	TWA: 5 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 245 mg/m ³ (vacated) Sk* Sk*	IDLH: 900 ppm TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Xylène 1330-20-7	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³
Naphtaline 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm Skin
Cumène 98-82-8	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 25 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
1,2,4 triméthylbenzène	TWA: 10 ppm		TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm
Xylène	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
Naphtaline	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm Sk*	TWA: 10 ppm Sk*
Cumène	TWA: 5 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
1,2,4 triméthylbenzène		TWA: 10 ppm		
Xylène	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m ³ Sk*
Naphtaline	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Sk*	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³
Cumène	TWA: 50 ppm STEL: 74 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 50 ppm STEL: 74 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 365 mg/m ³ Sk*

Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
Xylène 1330-20-7	1.5 g/g creatinine - urine (Methylhippuric acids) - end of shift
Naphtaline 91-20-3	- (1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis) - end of shift

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il existe un risque de contact : Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains S'il existe un risque de contact : S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps S'il existe un risque de contact : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Aromatique Hydrocarbures
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	46 °C / 114.8 °F	appareil Pensky-Martens en vase clos (PMCC)

Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Densité relative	0.8933	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	1.5 cST @ 40 °C	ASTM D445
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Point d'écoulement	<-60°C [ASTM D 97]
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur.

Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (sur la base des composants).
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements.
------------------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale)	9,390.90 mg/kg
ETAmél (cutané)	2,684.80 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	42.722 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	20.70 mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Huile de base hydrogénée	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
1,2,4 triméthylbenzène	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h
Huile de base hydrogénée	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Xylène	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Naphtaline	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 0.4 mg/L (Rat) 4 h
Cumène	= 1400 mg/kg (Rat)	= 12300 µL/kg (Rabbit)	> 3577 ppm (Rat) 6 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun renseignement disponible.
Mutagenicité sur les cellules	Aucun renseignement disponible.

germinales

Cancérogénicité Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Xylène 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Naphtaline 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Cumène 98-82-8	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Huile de base hydrogénée 64742-95-6	-	LC50: =9.22mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =6.14mg/L (48h, Daphnia magna)
1,2,4 triméthylbenzène 95-63-6	-	LC50: 7.19 - 8.28mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =6.14mg/L (48h, Daphnia magna)
Huile de base hydrogénée 64742-94-5	-	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)
Xylène 1330-20-7	-	LC50: =13.4mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =3.82mg/L (48h, water flea) LC50: =0.6mg/L (48h, Gammarus lacustris)
Naphtaline	-	LC50: 0.91 - 2.82mg/L	-	EC50: 1.09 - 3.4mg/L

91-20-3		(96h, Oncorhynchus mykiss)		(48h, Daphnia magna)
Cumène 98-82-8	EC50: =2.6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 6.04 - 6.61mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =4.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.1 mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =0.6mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
1,2,4 triméthylbenzène 95-63-6	3.63
Huile de base hydrogénée 64742-94-5	6.5
Xylène 1330-20-7	3.15
Naphtaline 91-20-3	3.4
Cumène 98-82-8	3.55

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT

N° ID/ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition	LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29
Polluant marin du DOT	I

Polluant marin 1,2,4 triméthylbenzène, Huile de base hydrogénée
Désignation UN1993, CHLORURE DE BENZÈNESULFONYLE (1,2,4 triméthylbenzène, Xylène), 3, III, Polluant marin (1,2,4 triméthylbenzène, Huile de base hydrogénée)

TMD

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport 3
Groupe d'emballage III
Dispositions particulières 16, 150
Polluant marin 1,2,4 triméthylbenzène, Huile de base hydrogénée.
Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (1,2,4 triméthylbenzène, Xylène), 3, III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU Liquide inflammable, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport 3
Groupe d'emballage III
Nom technique de l'IATA 1,2,4 triméthylbenzène, Xylène
Désignation UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (1,2,4 triméthylbenzène, Xylène), 3, III
Dispositions particulières A3
Code ERG 3L

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport 3
Groupe d'emballage III
Désignation UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1,2,4 triméthylbenzène, Xylène), 3, III, (46°C C.C.), Polluant marin
Dispositions particulières 223, 274, 955
EmS-N° F-E, S-E

15. Informations sur la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
1,2,4 triméthylbenzène - 95-63-6	1.0
Xylène - 1330-20-7	1.0
Naphtaline - 91-20-3	0.1
Cumène - 98-82-8	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylène 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Naphtaline 91-20-3	100 lb	X	X	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Xylène 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Naphtaline 91-20-3	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Cumène 98-82-8	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Naphtaline - 91-20-3	Carcinogen
Cumène - 98-82-8	Carcinogen
Aldéhyde formique - 50-00-0	Carcinogen
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen
Toluène - 108-88-3	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
1,2,4 triméthylbenzène 95-63-6	X	X	X

Xylène 1330-20-7	X	X	X
Naphtaline 91-20-3	X	X	X
Cumène 98-82-8	X	X	X
1,3,5-triméthylbenzène 108-67-8	-	X	-
2-Éthylhexan-1-ol 104-76-7	-	X	X
Aldéhyde formique 50-00-0	X	X	X
Toluène 108-88-3	X	X	X
Éthylbenzène 100-41-4	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé 2 *	Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
 STOT : Toxicité pour certains organes cibles
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale 50
 DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
 Agence de protection de l'environnement
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
 Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
 Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
 Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données de substance dangereuses
 Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 15-mars-2024

Date de révision 9-janv.-2025

Note de révision Spécifique au client.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique